

Vincennes, le 30 mai 2022

## NOTE POUR TOUS LES SERVICES

Objet : Préparation aux épreuves d'accès au cycle préparatoire au concours interne d'entrée à l'Institut national du service public (INSP) – session 2023.

P.J. : 5 annexes

L'Institut de la Gestion Publique et du Développement Économique (IGPDE) organise, à l'intention des fonctionnaires et agents de l'État réunissant les conditions requises pour se présenter au concours 2023, une préparation aux épreuves d'accès au cycle préparatoire au concours interne d'entrée à l'Institut national du service public (ci-après pré-concours INSP), sous réserve de l'ouverture d'un pré-concours en 2023.

Dans l'hypothèse où des évolutions réglementaires, modifiant le format ou le nombre d'épreuves d'accès à un cycle préparatoire au concours de l'INSP, interviendraient en cours de préparation, l'IGPDE mettra tout en œuvre pour adapter la préparation en conséquence.

Les conditions statutaires (sous réserve) pour participer à cette préparation, son organisation et les modalités d'inscription sont précisées en annexe.

Les inscriptions seront closes le **18 août 2022** pour les inscriptions individuelles et le **5 août 2022** pour les inscriptions avec prise en charge par les administrations.

Le coût de cette préparation peut être soit à la charge de l'agent (inscription individuelle), soit à la charge des administrations (inscription sous convention).

Les administrations souhaitant prendre en charge l'inscription de leurs agents à cette préparation se voient offrir la possibilité de passer commande à l'IGPDE, permettant aux candidats de bénéficier de la préparation.

Dans un souci d'amélioration de ses prestations, l'IGPDE invite fortement les candidats à accomplir d'une part leur pré-inscription en ligne et d'autre part, à procéder au règlement par carte bancaire.

Pour ce faire, les candidats, y compris ceux dont la formation serait prise en charge par leur administration, doivent se connecter à l'adresse suivante :

<https://www.economie.gouv.fr/igpde-prepa-concours>

Je vous serais obligée de bien vouloir prendre toutes dispositions pour que les agents placés sous votre autorité puissent prendre connaissance de la présente note dans les meilleurs délais.

La Directrice des Études,



Isabelle ROUSSEL



**PRÉPARATION AU PRE-CONCOURS INSP (INSTITUT NATIONAL DU SERVICE PUBLIC)  
- Session 2023 -**

**I – CONDITIONS REQUISES POUR S’INSCRIRE A LA PRÉPARATION (à titre indicatif, et sous réserve d’évolutions réglementaires)**

Dans le dispositif actuel, les épreuves sont accessibles aux fonctionnaires, agents de l’Etat, des collectivités territoriales ou des établissements publics ou d’une organisation internationale intergouvernementale, justifiant de **quatre années au moins de services publics** effectifs au 31 octobre 2023.

Les périodes de stages et de formation ne sont pas comptabilisées.

**ATTENTION** : cette préparation est organisée par l’IGPDE en amont des épreuves du pré-concours 2023.

**L’ouverture de cette préparation ne présume pas de l’ouverture effective d’un pré-concours 2023, ni d’un concours d’entrée à l’INSP en 2024.**

**II - NATURE DES ÉPREUVES (et sous réserve d’évolutions réglementaires en cours de préparation)**

Dans le dispositif actuel, l’arrêté du 16 décembre 2015 fixe la nature des épreuves et les conditions d’organisation des épreuves (J.O. du 8 janvier 2016).

<b>ÉPREUVES ÉCRITES D’ADMISSIBILITÉ</b>	<b>DURÉE</b>	<b>COEFFICIENT</b>
1. Rédaction d’une note de synthèse sur un dossier	4 heures	2
2. Rédaction d’un exposé sur une question d’actualité d’ordre politique, économique, social ou international. Les candidats ont pour cette épreuve le choix entre quatre sujets.	3 heures	2
<b>ÉPREUVE ORALE D’ADMISSION</b>	<b>DURÉE</b>	<b>COEFFICIENT</b>
Un entretien permettant d’apprécier la personnalité, les motivations, le parcours et les réalisations du candidat à partir d’un dossier présentant son expérience professionnelle	30 minutes	3

**Si la nature et/ou le nombre des épreuves devaient être modifiés en cours de préparation, l’IGPDE, dans la mesure du possible, adaptera le contenu de la préparation.**

**III - RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

**- SUR LE PRECONCOURS (CALENDRIER PRÉVISIONNEL- sous réserve)**

**Sur le concours (conditions, nature et programme des épreuves, dossier d’inscription au concours)**

Dans le dispositif actuel, le dossier d’inscription aux épreuves du pré-concours est habituellement disponible à l’INSP à partir du mois de janvier (date prévisionnelle), à l’adresse suivante :

- Institut national du service public
  - Service des concours
  - 1 rue Sainte Marguerite
  - 67000 STRASBOURG
- Formulaire de contact sur le site de l’INSP : <https://insp.gouv.fr>

## - **SUR LE CONGE DE FORMATION PROFESSIONNELLE (CFP)**

Les candidats qui envisagent de demander un congé de formation professionnelle à leur administration peuvent obtenir des renseignements sur le site Internet de l'IGPDE, à la rubrique : préparations aux concours. Ils peuvent également s'adresser à M. Lucien TANGUY par téléphone 01 58 64 80 80 ou par voie électronique : [lucien.tanguy@finances.gouv.fr](mailto:lucien.tanguy@finances.gouv.fr).

**Gestion du CFP** : en cas de demande de mobilisation du compte de formation professionnelle (CFP) pour cette préparation, la gestion dudit CFP est à la charge de l'administration qui l'accorde à l'agent.

**SUR LA PRÉPARATION** (conditions, nature et programme des épreuves, dossier d'inscription au concours) : dates prévisionnelles- sous réserve

Inscription aux épreuves : fin 2022 ou début 2023

Épreuves d'admissibilité : fin mars ou début avril 2023

Résultats d'admissibilité : mi-mai 2023

Oraux : de fin mai à fin juin 2023

Résultats d'admission : fin juin ou début juillet 2023

## - **AFFECTATION DES LAURÉATS (sous réserve)**

Les lauréats du pré-concours INSP seront placés en position de détachement (cas des agents titulaires) pour une durée d'un an, ou mis en congé de leur administration d'origine (cas des non titulaires) \*.

Ils seront affectés par l'INSP dans l'un des centres de préparation (IGPDE à Vincennes ou I.E.P. de Bordeaux, Grenoble, Lille, Strasbourg, Toulouse, Rennes) pour effectuer la scolarité au cours de laquelle ils se consacreront à temps plein à la préparation au concours d'entrée à L'INSP.

(Sous réserve que les lauréats soient toujours en position de détachement et que la scolarité à plein temps dans les centres de préparation soit maintenue)

\* Pour les candidats admissibles, à l'issue du cycle préparatoire, au concours interne de l'INSP, la durée de détachement est prolongée jusqu'à la fin des épreuves d'admission.



## PREPARATION AU PRE-CONCOURS INSP – SESSION 2023

### LA PREPARATION

La préparation est ouverte aux fonctionnaires et agents de l'Etat remplissant les conditions requises pour se présenter en 2023 aux épreuves du pré-concours INSP (sous réserve).

**ATTENTION** : cette préparation est organisée par l'IGPDE en amont des épreuves du pré-concours 2023.

**L'ouverture de cette préparation ne présume pas de l'ouverture effective d'un pré-concours 2023, ni d'un concours d'entrée à l'INSP en 2024.**

Elle est organisée sous la forme d'un enseignement à distance (supports de cours et modules en ligne) complété de conférences en ligne de méthodologie pour la préparation des 2 épreuves écrites. Si la nature et/ ou le nombre des épreuves devaient être modifiés en cours de préparation, l'IGPDE, dans la mesure du possible, adaptera le contenu de la préparation.

#### Préparation en ligne

La préparation se présente sous forme de modules de formation mis en ligne contenant des conseils méthodologiques, des apports de connaissance (fiches et chroniques d'actualité), et des entraînements aux épreuves (concours blancs à distance).

Cette préparation inclut également des propositions de devoirs cadencés (notes de synthèse et notes d'actualité) de mi-septembre 2022 à fin février 2023 à envoyer à la correction et des corrigés accompagnés de commentaires.

#### Les supports

Les candidats peuvent bénéficier de la préparation en ligne, via la plate-forme de formation à distance de l'IGPDE (sur internet) accessible à l'adresse suivante :

<https://e-formation.igpde.finances.gouv.fr/>

Le candidat inscrit à la préparation en ligne reçoit par courriel en début de session les modalités de connexion à la plateforme à distance (adresse internet, identifiant et mot de passe).

L'accès à cette plateforme est conditionné aux prérequis techniques suivants :

- avoir un accès internet avec des débits d'envoi et de réception supérieurs à 1Mb/s,
- se connecter de préférence via le navigateur Mozilla Firefox ou Microsoft Edge, à jour.

Une adresse électronique sert d'identifiant pour la connexion à la plate-forme de formation à distance de l'IGPDE et d'adresse de contact pour toutes les informations concernant la préparation. Les candidats inscrits à la précédente session fournissent la même adresse électronique comme identifiant et indiqueront, le cas échéant, une nouvelle adresse électronique pour la réception des messages.

## Entraînements aux épreuves

Outre les sujets de devoir proposés dans les modules, deux types d'entraînements aux épreuves sont organisés : des concours blancs et des jurys fictifs.

- 2 concours blancs se dérouleront. Le premier en novembre 2022 et le second fin janvier ou début février 2023 (dates communiquées en début de session), **Si la situation l'exige, l'IGPDE se réserve le droit de proposer des solutions de substitution au présentiel.**
- 2 jurys fictifs par personne, sous réserve que les circonstances le permettent, seront organisés pour les seuls candidats admissibles en mai et juin 2023. Ils auront lieu dans les locaux de l'IGPDE. Possibilité sera donnée aux candidats se trouvant dans l'impossibilité de se déplacer de passer un jury fictif par visioconférence, sous réserve des moyens techniques disponibles. **Si la situation l'exige, l'IGPDE se réserve le droit de proposer des solutions de substitution au présentiel.**
- **Préparation avec conférences de méthodologie et d'actualité en présentiel**

Les candidats inscrits à la préparation avec conférences de méthodologie pourront suivre une formation concernant les épreuves écrites du concours (synthèse et actualité) sous forme de conférences en présentiel.

La première séance sera programmée le **samedi 17 septembre 2022** dans les locaux de l'IGPDE de Vincennes

Les modalités d'organisation seront précisées sur la plate-forme de formation

La seconde séance en janvier 2023 (date communiquée en début de session).

**Si la situation l'exige, l'IGPDE se réserve le droit de proposer des solutions de substitution au présentiel.**

D'autre part, l'IGPDE organisera des conférences mensuelles ou bimestrielles d'actualité de 3 heures (de septembre 2022 à juin 2023). Ces conférences seront en présentiel dans les locaux de l'IGPDE, sur réservation préalable et dans la limite des places disponibles. Pour certaines elles seront filmées, pour d'autres retransmises en direct sous la forme de conférences en ligne. Elles seront ensuite mises à la disposition des préparants sur la plate-forme de l'IGPDE (dates communiquées en début de session).

## **Expérimentation d'une bibliothèque numérique en ligne (inscription optionnelle en sus de l'inscription à la préparation au pré-concours INSP 2023)**

L'IGPDE enrichit son offre de formation en proposant, à titre expérimental, aux personnes inscrites à la préparation au pré-concours INSP l'accès à une bibliothèque numérique en ligne, pour laquelle les inscriptions seront ouvertes prochainement pour un montant de 15 euros pour la durée de la préparation, en plus de l'inscription à la préparation elle-même.



## PRÉPARATION AU PRE-CONCOURS INSP - SESSION 2023 - INSCRIPTION A LA PREPARATION

**Attention** : L'inscription à la préparation organisée par l'IGPDE ne vaut pas inscription au pré-concours.

La date limite d'inscription est fixée au **18 août 2022**.

Les candidats peuvent s'inscrire soit individuellement, soit par l'intermédiaire de leur administration, à la préparation organisée par l'IGPDE dès lors qu'ils remplissent les conditions pour se présenter aux épreuves du pré-concours INSP de la **session 2023**.

### I. INSCRIPTION INDIVIDUELLE A DISTANCE

Prestations proposées :

- . La mise en ligne des modules de formation
- . La possibilité de réaliser les devoirs et concours blancs et de bénéficier d'une correction personnalisée
- . Les méthodologies de préparation aux épreuves écrites de synthèse et d'actualité
- . La participation aux jurys fictifs pour les candidats admissibles (2 jurys fictifs par candidat). **Si la situation sanitaire l'exige, l'IGPDE se réserve le droit de proposer des solutions de substitution au présentiel.**

La participation forfaitaire s'élève à **75 €**.

### II. INSCRIPTION INDIVIDUELLE A DISTANCE + CONFERENCES DE METHODOLOGIE ET D'ACTUALITE EN PRESENTIEL

Prestations proposées :

- . **Prestations de la préparation individuelle à distance présentées ci-dessus**
- . La participation aux sessions de formation de méthodologie en présentiel (synthèse et actualité)
- Si la situation l'exige, l'IGPDE se réserve le droit de proposer des solutions de substitution au présentiel.** La participation aux conférences mensuelles ou bimestrielles d'actualité organisées par l'IGPDE en mixte présentiel (dans la limite des places disponibles) et conférences en ligne. (dans la limite des places disponibles)
- . Aux vidéos de ces conférences de méthodologie et d'actualité

La participation forfaitaire s'élève à **210 €**.

#### **Règlement de l'inscription individuelle**

Après avoir validé votre pré-inscription en ligne :

- . Si vous avez opté pour le règlement par carte bancaire, celui-ci se faisant directement sur le site, vous n'avez rien à transmettre.
- . Si vous avez opté pour le règlement par chèque, libellé à l'ordre du **régisseur de recettes du Secrétariat général du ministère de l'économie, des finances et de la relance** et au dos duquel vous **noterez votre numéro de commande**, vous devez l'adresser au plus tard le **18 août 2022** (le cachet de la Poste faisant foi) à :

- Régie d'avances et de recettes du SG du MEFR  
Télédoc 713  
120, rue de Bercy  
75572 Paris cedex 12.

Un certificat d'inscription (à conserver durant toute la préparation) vous sera transmis par courrier électronique après validation définitive de votre inscription par nos services.

**L'IGPDE ne procédera à aucun remboursement des frais de participation. Les candidats doivent donc être extrêmement vigilants lors de leur inscription.**

- Il n'est pas possible de changer de type d'inscription en cours de préparation.
- Aucune inscription ne sera possible après la date de clôture des inscriptions.

**En cas non ouverture du pré-concours INSP 2023 alors que la préparation a commencé, il ne sera procédé à aucun remboursement, même partiel. Par ailleurs, aucun paiement fractionné et/ou différé n'est accepté.**

**Attention : l'inscription à la préparation organisée par l'IGPDE ne vaut pas inscription aux épreuves d'accès au cycle préparatoire à l'INSP.**

## II. INSCRIPTION PAR SON ADMINISTRATION

Les administrations ont la possibilité de prendre en charge les frais d'inscription de leurs agents. Deux possibilités leur sont offertes :

### Commande A

L'administration peut inscrire un ou plusieurs agents à la préparation organisée par l'Institut.

Prestations fournies :

- . La mise en ligne des modules de formation
- . La possibilité de réaliser les devoirs et concours blancs et de bénéficier d'une correction personnalisée
- . Les méthodologies de préparation aux épreuves écrites de synthèse et d'actualité
- . La participation aux jurys fictifs pour les candidats admissibles (2 jurys fictifs par candidat). **Si la situation sanitaire l'exige, l'IGPDE se réserve le droit de proposer des solutions de substitution au présentiel.**
- . Sur demande de l'administration, le nombre de devoirs rendus (une seule fois, en fin de préparation)

La participation forfaitaire s'élève à **195 €**.

### Commande B

L'administration souhaite inscrire un ou plusieurs agents à la préparation à distance **et aux conférences de méthodologie et d'actualité** en présentiel.

Prestations fournies :

- . **Les prestations de la commande A présentées ci-dessus**
- . La participation aux sessions de formation de méthodologie sous forme de conférences en présentiel (synthèse et actualité), sous réserve de places disponibles



. La participation aux conférences mensuelles ou bimestrielles d'actualité organisées par l'IGPDE sous forme de conférences en présentiel et en ligne (sous réserve de places disponibles) et aux vidéos en ligne

**Si la situation l'exige, l'IGPDE se réserve le droit de proposer des solutions de substitution au présentiel.**

. Sur demande de l'administration, l'assiduité à la préparation en présentiel et le nombre de devoirs rendus (une seule fois, en fin de préparation)

La participation forfaitaire s'élève à **315 €**.

**ATTENTION** : il vous appartient avant la date limite d'inscription de vérifier l'acceptation de votre inscription par votre administration pour vous inscrire à défaut en individuel en ligne sur le site de l'IGPDE.

En cas de refus de prise en charge par votre administration, il vous appartient de contacter l'IGPDE pour modifier votre préinscription et vous inscrire à titre individuel.

**IMPORTANT** : Pour une prise en charge par l'administration la date limite d'inscription est fixée au **5 août 2022**. Les administrations souhaitant prendre en charge l'inscription de leur agent sont invitées à remplir le formulaire (annexe IV, page 1), à recenser l'ensemble des candidatures à l'aide des tableaux joints (annexe IV, pages 2, 3 et 4) en vérifiant que chaque bulletin d'inscription est dûment renseigné et que chaque candidat remplit bien les conditions pour concourir à la session 2023, et à adresser à l'IGPDE le dossier d'inscription **d'ici le 18 août 2022**. Ce dossier doit comporter :

- . La lettre de commande et le formulaire de renseignements,
- . Les tableaux de recensement des candidatures,
- . Les bulletins d'inscription. (Le résultat de la pré-inscription des candidats retenus)

En fin de préparation, le département de la gestion financière et comptable de l'IGPDE adressera un mémoire de facturation permettant au service commanditaire de procéder au paiement de la prestation.

**Les administrations s'engagent après service fait à régler à l'IGPDE les sommes dues.**

**LES BULLETINS OU DOSSIERS D'INSCRIPTION SONT À ENVOYER D'ICI LE 18 août 2022 à**

Monsieur Christian BRUN  
IGPDE – Pièce 7127 - 20 avenue Georges Pompidou  
94306 VINCENNES CEDEX  
Tél. 01 58 64 84 36 – adresse électronique : [preinsp.igpde@finances.gouv.fr](mailto:preinsp.igpde@finances.gouv.fr)

**L'IGPDE ne procède, en aucun cas, au remboursement de ces frais. Les candidats doivent être extrêmement vigilants lors de leur inscription.**

**Le choix du type d'inscription est définitif. Aucune inscription après la date de clôture (5 août 2022 ne pourra être acceptée. (date d'inscription avec prise en charge par l'administration)**

**Attention : l'inscription à la préparation organisée par l'IGPDE ne vaut pas inscription aux épreuves du pré-concours INSP Institut national du service public.**

**En cas non ouverture du pré-concours 2023 en cours de préparation, il ne sera pas procédé à un remboursement, même partiel, cette situation étant indépendante de l'IGPDE qui n'organise pas le concours**





## FORMULAIRE DE RENSEIGNEMENTS (à renvoyer à l'IGPDE accompagné de votre lettre de commande)

<b>PRÉPARATION AU PRÉ-CONCOURS INSP SESSION 2023</b>	<b>ATTENTION CE DOCUMENT N'EST PAS LA LETTRE DE COMMANDE MERCİ DE JOINDRE VOTRE LETTRE DE COMMANDE SIGNÉE</b>
--	---

**Administration commanditaire :**

Nom

Adresse

N° Siret

Nom du correspondant de l'IGPDE dans votre administration :

Adresse

N° de téléphone

Adresse électronique

**Nom et qualité de la personne habilitée à signer la lettre de commande :****Nom du service payeur**

Adresse du service payeur

N° de téléphone

**Modalités de règlement**Ordonnance directe de virement  mandat administratif 

(rapprochez-vous de votre service payeur pour cocher la case correspondante)

**Lettre de commande n°:**

Je, soussigné(e), reconnais être avisé (e) :

- que la date de clôture des inscriptions est fixée au **5 août 2022** (cachet de la poste faisant foi)
- que tout dossier incomplet ou hors délai sera rejeté
- qu'en cas de changement d'affectation de service ou d'administration d'un agent, la prise en charge financière sera assurée par le service signataire
- que le signataire s'engage à régler à l'amiable tout différend qui pourrait survenir entre lui et l'IGPDE ;
- qu'en cas non ouverture du pré-concours 2023 en cours de préparation, l'administration s'engage à régler la prise en charge de ses agents. Cette situation étant indépendante de l'IGPDE qui n'organise pas le concours.

Fait à

Signature et qualité :

Votre contact à l'IGPDE : Christian BRUN – 01 58 64 84 36 – [preinsp.igpde@finances.gouv.fr](mailto:preinsp.igpde@finances.gouv.fr)



FAIRE DES COPIES DU TABLEAU SI NECESSAIRE

PRÉPARATION AU PRÉ-CONCOURS INSP  
– Session 2023 -

RECENSEMENT  
DES CANDIDATS

ANNEXE IV

**TABLEAU RECAPITULATIF**

LISTE DES CANDIDATS À INSCRIRE EN COMMANDE A (préparation à distance uniquement)				LISTE DES CANDIDATS À INSCRIRE EN COMMANDE B (préparation à distance et conférences)		
	NOM	PRÉNOM	Montant des frais d'inscription	NOM	PRÉNOM	Montant des frais d'inscription
			Mise en ligne 195 €			Conférences de méthodologie et d'actualité 315 €
1						
2						
3						
4						
5						
		Sous-total :			Sous-total :	
		Total général				

**ATTENTION : MERCI DE JOINDRE L'ENSEMBLE DES BULLETINS D'INSCRIPTION DES CANDIDATS RETENUS**